

RÈGLEMENT DU JEU

“TIRAGE AU SORT : KUKUXUMUSU BAYONNE”

I.- Société Organisatrice et présentation du Jeu

La Société commerciale de droit espagnol Kukuxumusu, S.L., dressée en la forme authentique le 27/12/1993 par-devant le Notaire de Pamplona José M^a Marco García-Mina, et inscrite au Registre du commerce de Navarre, Tome 349, Folio 177, feuille NA-7655, dont le siège social se trouve à Iruñea-Pamplona, C.P. 31014, Navarre, 75, rue Marzelo Zelaieta NAA 1, avec le numéro d'identification fiscale : B31474471 (ci-après « Kukuxumusu ») organise, du 15 septembre 2009 au 30 septembre 2010 inclus, dans le magasin Kukuxumusu sis à Bayonne au 24, rue de la Salie (ci-après "le Magasin Participant"), un jeu gratuit et sans obligation d'achat intitulé "KUKUXUMUSU BAYONNE" (ci-après "le Jeu").

La participation au Jeu emporte l'acceptation pleine et entière du présent règlement.

II.- Etapes du Jeu

Le Jeu se déroulera en quatre étapes (ci-après le(s) Etape(s)) comme suit :

- La 1ère Etape du Jeu se déroulera du 15 septembre 2009 au 31 décembre 2009 inclus;
- La 2nde Etape du Jeu se déroulera du 1er janvier 2010 au 31 mars 2010 inclus;
- La 3ème Etape du Jeu se déroulera du 1er avril 2010 au 30 juin 2010 inclus;
- La 4ème Etape du Jeu se déroulera du 1er juillet 2010 au 30 septembre 2010 inclus.

III.- Conditions d'accès au Jeu

La participation au Jeu est ouverte à toute personne âgée de plus de quatorze ans résidant en France.

Tout participant mineur doit obtenir l'autorisation préalable de son (ou d'un de ses) représentant(s) légal(aux) (parent ou tuteur) pour participer au Jeu et accepter le présent règlement.

IV.- Modalités de participation au Jeu

Pour participer à une des Etapes du Jeu, le participant doit (a) s'inscrire au "Klub clients" Kukuxumusu (intitulé le "Klub" ou le "KuKlubxumusu") en remplissant un bulletin d'inscription mis à disposition, à titre gratuit et dans la limite des stocks disponibles, dans le Magasin Participant, (b) le déposer dans le Magasin Participant et (c) activer à travers Internet sa souscription en cliquant sur le lien figurant dans l'email qui lui sera adressé à cette fin, le tout avant la fin de la dite Etape.

Le bulletin d'inscription doit être dûment complété. Ainsi, chaque participant devra préciser obligatoirement son nom, ses prénoms, son sexe, sa date de naissance, son

numéro de portable (ou celui de son(ses) représentant(s) légal(aux)), son adresse email (ou celui de son(ses) représentant(s) légal(aux)), sa taille de tee-shirt et son adresse postale complète.

V.- Validité de la participation au Jeu

Le Jeu est limité à une seule participation par personne, toutes Etapes confondues. Les informations fournies par le participant doivent avoir été collectées loyalement, être valides, exhaustives, exactes et sincères. Le bulletin d'inscription doit être lisible, sans rature ni surcharge.

Toute participation qui ne respecterait pas les termes du présent règlement, de la loi applicable ou faite par des moyens frauduleux, sera considérée comme nulle et non avenue. Dans ce cadre, le participant autorise Kukuxumusu à procéder, dans le strict respect de l'article 9 du Code civil, à toutes vérifications relatives aux informations par lui transmises dans le cadre de sa participation au Jeu.

S'il s'avère qu'un participant a participé au Jeu ou gagné une dotation en contravention avec le présent règlement, la loi applicable ou par des moyens frauduleux, son lot ne lui serait pas attribué (ou lui serait retiré) et resterait (ou redeviendrait) la propriété de Kukuxumusu, sans préjudice d'éventuelles poursuites intentées à l'encontre du participant par Kukuxumusu et/ou des tiers.

VI.- Désignation des gagnants

Les tirages au sort des bulletins d'inscription auront lieu par-devant le Notaire de Pamplona José Marie Marco García-Mina, avec domicile social, 1, rue Cortes de Navarre, 2ème, aux dates suivantes :

- S'agissant de la 1ère Etape du Jeu, le tirage au sort au lieu le 15 janvier 2010. Participerons à ce tirage, les participants qui se seront inscrits au Klub Clients entre le 15 septembre 2009 et le 31 décembre 2009;
- S'agissant de la 2ème Etape du Jeu, le tirage au sort au lieu le 15 avril 2010. Participerons à ce tirage, les participants qui se seront inscrits au Klub Clients entre le 1er janvier 2010 et le 31 mars 2010;
- S'agissant de la 3ème Etape du Jeu, le tirage au sort au lieu le 15 juillet 2010. Participerons à ce tirage, les participants qui se seront inscrits au Klub Clients entre le 1er avril 2010 et le 30 juin 2010;
- S'agissant de la 4ème Etape du Jeu, le tirage au sort au lieu le 15 octobre 2010. Participerons à ce tirage, les participants qui se seront inscrits au Klub Clients entre le 1er juillet 2010 et le 30 septembre 2010.

Chaque tirage au sort désignera un gagnant et un autre de remplacement, qui se verra attribué le prix dans le cas où le gagnant y renoncerait ou ne se manifesterait pas dans les délais requis.

Les gagnants seront contactés par Kukuxumusu, par email, à l'adresse qu'ils auront indiqués sur leur bulletin d'inscription. Pour accepter le prix, les gagnants devront répondre à cet email dans les quinze jours de son envoi par retour de courriel. A défaut, ils seront réputés avoir renoncé au prix. Dans ce cas, le prix sera attribué au

suppléant. Si le suppléant renonçait également au prix, celui-ci ne se sera attribué à aucun autre participant.

Si le gagnant est un mineur, le prix sera automatiquement remis au(x) parent(s) ou représentant(s) légal(aux).

Les prix, qui auront préalablement été acceptés par les gagnants, seront à retirer dans le Magasin Participant 7 jours après chaque tirage au sort et, au plus tard, dans les deux mois de chaque tirage au sort.

Les gagnants qui n'auront pas retiré leur lot dans ce délai, seront réputés y avoir renoncé.

VII. Dotations

Chacun des gagnants de l'une des Etapes du Jeu recevra :

- Un bon d'achat d'une valeur de 150 € TTC à valoir dans le Magasin Participant.

Ce bon d'achat pourra être utilisé en une ou plusieurs fois mais ne sera valable que pendant une période de trois mois commençant à courir à compter de sa date de retrait en magasin. Ce bon d'achat sera personnel et ne pourra donc être utilisé que par le gagnant ou son(ses) parent(s) ou représentant(s) légal(aux) si le gagnant est un mineur à l'exclusion de tout autre personne.

Les prix ne peuvent donner lieu, de la part des gagnants, à aucune contestation d'aucune sorte, ni à la remise de leur contre-valeur en argent, ni à leur remplacement ou échange pour quelque cause que ce soit.

VIII. Données personnelles

Les données personnelles fournies par le participant dans le cadre de sa participation au Jeu et donc, de son inscription au "Klub clients" Kukuxumusu seront intégrées dans un fichier informatique de Kukuxumusu qui pourra les utiliser non seulement pour les besoins de la gestion du Jeu mais encore aux fins de prospection commerciale comme exposé aux Conditions Générales du "Klub clients" Kukuxumusu accessibles à l'adresse Internet www.kukuxumusu.com/kuklubxumusu/conditions.

Vous disposez d'un droit d'accès, de modification, de rectification et de suppression des données vous concernant, que vous pouvez exercer soit, en adressant un courrier à Kukuxumusu, S.L. (Service Juridique), Marzelo Zelaieta 75, 31014 Irunea - Pamplona (Espagne), soit en envoyant un courrier électronique à l'adresse suivante : legal@kukuxumusu.com.

IX.- Responsabilités

Kukuxumusu ne saurait encourir une quelconque responsabilité si, en cas de force majeure, elle était amenée à suspendre, proroger, reporter, modifier ou annuler le Jeu ou encore, à remplacer le lot gagné par un lot de valeur et nature équivalentes.

Kukuxumusu ne saurait être tenue pour responsable de la défaillance de tout matériel de réception ou des lignes de communication téléphonique, de tout dysfonctionnement

du réseau Internet ainsi que de la perte ou du mauvais acheminement du courrier postal ou électronique.

X.- Utilisation du nom et de l'image des gagnants

Kukuxumusu pourra, dans le cadre de sa communication sur le Jeu ou sur les résultats du Jeu, et sous réserve d'obtenir l'accord préalable et écrit des gagnants, utiliser et/ou diffuser leur nom, prénom et/ou image sur support on-line (par exemple, sur le site Internet www.kukuxumusu.com) et off line, sans que cela ne confère aux gagnants d'autre droit que la remise de leur lot.

XI.- Dépôt du règlement

Le règlement du Jeu est déposé chez Maître Pascal Vignat sis 10, Villa Vauvenargues dans le 18ème arrondissement de Paris.

Le règlement du Jeu peut être obtenu gratuitement, par toute personne qui en fait la demande avant le 30 octobre 2010, par courrier postal à l'adresse suivante : Kukuxumusu, S.L. (Service Juridique), Marzelo Zelaieta 75, 31014 Irunea - Pamplona (Espagne) ou consulté sur Internet à l'adresse suivante www.kukuxumusu.com/kuklubxumusu/reglement.

XII.- Gratuité de l'opération

Les frais d'affranchissement liés à une demande écrite d'envoi d'une copie du règlement et/ou à une demande écrite de remboursement des frais de connexion Internet exposés par le participant pour les besoins de sa participation au Jeu seront remboursés, sur simple demande, sur la base du tarif lent "lettre" en vigueur.

De même, les frais de connexion Internet exposés par le participant pour les besoins de sa participation au Jeu seront remboursés, pour les participants qui ne disposent pas d'une connexion illimitée, sur la base d'une estimation forfaitaire d'1 (un) euro TTC sur simple demande et sur production d'une facture détaillant les connexions concernées clairement soulignées.

Toutes les demandes de remboursement devront être adressés exclusivement par courrier, en une seule fois (joindre un RIB/RIP), avant le 30 octobre 2010, le cachet de la poste faisant foi, à l'adresse suivante : Kukuxumusu, SL (Service Juridique) Marzelo Zelaieta 75, 31014 Irunea - Pamplona (Espagne).

Toute demande de remboursement incomplète ou ne respectant pas les limitations de participation prévues au présent règlement ne sera pas prise en compte.

XIII.- Loi applicable

Le jeu et le présent règlement sont soumis au droit français.